

## FINANCEMENT ET MISE EN OEUVRE

### **Formalités administratives pour l'ouverture des droits :**

Pour mettre en place du dossier, l'ESAD réalise une évaluation individualisée de la demande en vue d'apporter un service adapté aux besoins de la personne à aider. Et c'est après avoir analysé la demande, qu'une proposition de prestation de service sera faite.

Un devis gratuit sera établi et proposé systématiquement. A réception du droit, un contrat de prestation vous sera proposé en signature. Nos interventions commenceront après signature du contrat.

Vous recevez un badge encodé, il permet, à chaque intervention, à l'intervenant déclenche un horodatage en début et fin de prestation à l'aide de son SMARTPHONE.

Mensuellement et lors de chaque modification, l'usager reçoit un planning et une facture des services réalisés.

### **Aides financières existantes et démarches à effectuer :**

**Retraité :** Procédure spécifique selon votre caisse de retraite principale : l'ESAD vous accompagne dans cette démarche ou vous oriente vers le service compétent. Une participation horaire peut vous être demandée en fonction de vos ressources. Le droit est renouvelable régulièrement

#### **Bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (à partir de 60 ans)**

Dossier à retirer auprès des services médico-sociaux ou sur internet

En fonction du plan d'aide établi par l'équipe médico-sociale du Conseil départemental

<https://www.gironde.fr/>.

#### **Bénéficiaire de la Prestation Compensation Tierce Personne**

Dossier à retirer auprès des services médico-sociaux ou sur internet

En fonction du plan d'aide établi par l'équipe médico-sociale du Conseil départemental

<https://www.gironde.fr/>.

#### **Adhérent à une mutuelle (sans critère d'âge)**

L'aide à domicile est sollicitée par vous-même au service d'assistance de votre mutuelle dès votre sortie d'hospitalisation.

#### **Salarié ou retraité d'une entreprise**

Votre comité d'entreprise, votre mutuelle santé ou votre caisse de retraite peut vous proposer le CESU :

Chèque Emploi Service Universel pour bénéficier d'une aide à domicile.